



Gestion des fluides par répartition aux locataires

Par **danicad**, le **06/08/2010** à **17:19**

Bonjour,

Comme propriétaire d'un local dans lequel je dois placer plusieurs locataires sans créer de division des énergies , j'aimerais connaître les solutions disponibles pour être en conformité avec le droit ou l'usage :

_le propriétaire peut-il garder le compteur électrique en son nom et mettre en charges des locataires les coûts respectifs de consommations sur la base d'estimations ou relevés individuels ou

_Un locataire en titre principal du compteur , peut-il appeler des charges de consommation suivant ces mêmes principes

Par avance , Merci